RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 07469
Numéro SIREN : 911 250 223
Nom ou dénomination : ABM GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/041844

ABM GROUPE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Chez 66 EH - 66 rue du Président Edouard Herriot
69002 LYON

911 250 223 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le dix-sept octobre,
A seize heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Théo LAFARGE**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- la lettre de démission de Théo Lafarge de son mandat de Président,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

TL SP

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de deux Directrices Générales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de **Monsieur Théo LAFARGE** de son mandat de Président, à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle **Présidente**, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- La société **LAFARGE HOLDING COMPANY,** SARL au capital de 1 000 euros, sise à ST REMY (01310), 248 chemin de la Gravière - 918 970 047 RCS BOURG EN BRESSE.

La rémunération de la société LAFARGE HOLDING COMPANY, au titre de son mandat de Présidente, sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Théo LAFARGE, en qualité de Gérant de ladite société, accepte les fonctions de Présidente et déclare, pour lui-même et pour la société LAFARGE HOLDING COMPANY, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer, en qualité de **Directrices Générales,** à compter de ce jour, sans limitation de durée et toutefois, sans qu'elle puisse excéder celle du mandat de la Présidente :

- La société **TILSITT INVEST**, SAS au capital de 100 euros, sise à LYON (69002), chez 66EH, 66 rue du Président Edouard Herriot - 917 807 521 RCS LYON.

- La société **PIORKOWSKI HOLDING COMPANY,** SARL au capital de 1 000 euros sise à VIRIAT (01440), 280 route de Bourg - 919 094 318 RCS BOURG EN BRESSE.

SP TL

Les sociétés TILSITT INVEST et PIORKOWSKI HOLDING COMPANY disposeront des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et auront le droit de représenter la Société à l'égard des tiers, conformément aux dispositions statutaires.

Les rémunérations respectives des sociétés TILSITT INVEST et PIORKOWSKI HOLDING COMPANY, au titre de leur mandat de Directrice Générale, seront fixées ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Les sociétés ainsi nommées acceptent les fonctions de Directrices Générales et déclarent, chacune en ce qui les concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et par les sociétés concernées pour acceptation de fonctions.

Théo LAFARGE
Président de séance et Président démissionnaire

Pour la société LAFARGE HOLDING COMPANY
Théo LAFARGE

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des Fonctions de Présidente

Pour la société TILSITT INVEST
Guillaume SERRET

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale

TL SP

Pour la société PIORKOWSKI HOLDING COMPANY
Sébastien PIORKOWSKI

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »



TL SP